

VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

- Ne modifiez pas les lieux afin de préserver les traces et les indices pour les opérations de police technique et scientifique.
- Faites tout de suite opposition aux chéquiers, cartes bancaires (Tél. 0892 705 705) ou titres volés.
- En cas de vol de votre téléphone portable, n'oubliez pas de vous munir du numéro d'identification (code IMEI - N° d'identification du téléphone, à 15 chiffres) et avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.



Région de Gendarmerie
d'Aquitaine
groupement des Landes



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES LANDES



Direction Départementale
de la Sécurité Publique
des Landes

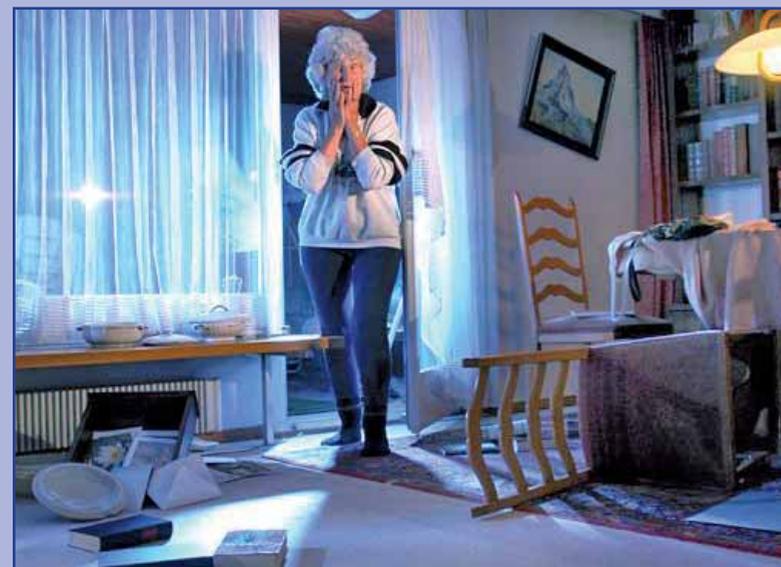
MÉFIEZ-VOUS

des démarcheurs, colporteurs...

**SIGNEZ TOUT
COMPORTEMENT SUSPECT**

**Un renseignement anodin peut
aider les enquêteurs**

Se protéger contre les cambriolages



**POUR PREVENIR LES CAMBRIOLAGES,
LA GENDARMERIE ET LA POLICE MULTIPLIENT LEURS
PATROUILLES JOUR ET NUIT**

SOYEZ VIGILANTS

LE TEMPS EST L'ENNEMI DES CAMBRIOLEURS

DISSUADEZ-LES

**EN LEUR COMPLIQUANT LA TÂCHE ET EN ADOPTANT
LES MESURES DE SÉCURITÉ**

MESURES A PRENDRE

La Police Nationale et la Gendarmerie Nationale sont engagées dans une démarche de proximité. Plus proche de vous, ils veillent à mieux assurer votre sécurité.

Au quotidien, ils sont amenés à résoudre de nombreuses affaires judiciaires dans lesquelles sont retrouvés des multitudes d'objets (bijoux, faïences, horloges, meubles, sculptures, tableaux) dont l'origine est parfois difficile à déterminer.

Les quelques conseils prodigués ci-après pourront, dans le cas où vous seriez victime d'un vol, permettre de vous faire reconnaître comme légitime propriétaire des objets découverts, et d'obtenir ainsi la restitution de vos biens.

A vous, propriétaires de biens de toute nature, il faut :

- Etablir la liste de vos biens mobiliers, les recenser avec un descriptif des caractéristiques le plus complet possible (taille, poids, marque, type, numéro de série...)
- Faire des photographies de tous les biens.
- Une fois réalisés, conservez dans un lieu protégé les documents (papiers, photographies...) qui serviront à vous justifier en cas de sinistre aussi bien auprès de votre assureur que des services d'enquête.

La délinquance n'est pas une fatalité. En mettant en application quelques règles simples, il est possible de s'en prémunir.

- Verrouillez portes et fenêtres de votre résidence.
- Eclairez votre propriété (détecteurs de présence).
- Ne laissez pas en évidence les clés de votre domicile, le sac à main, le téléphone portable.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Placez vos objets de valeurs en lieu sûr (coffre).
- Relever votre courrier régulièrement et faites le suivre en cas d'absence prolongée.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique signalant votre durée d'absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- Verrouillez toujours votre véhicule en stationnement, n'y laissez aucun sac à main, papier d'identité, carte grise, chéquier ou carte bancaire.
- Ne laissez pas les clés sur le contact de votre véhicule.

APPELEZ LA GENDARMERIE OU LA POLICE : 17

En cas d'absence prolongée, veuillez le signaler à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de votre domicile et prévenez vos voisins.